

portes leur sont fermées. Les autorités devraient faire en sorte que de telles situations cessent d'exister dans notre pays qui passe pour être riche.

Deuxièmement, monsieur l'Orateur, je serais en faveur de l'élimination complète de l'évaluation des gains des pensionnés âgés de 65 ans et plus. A l'heure actuelle, les particuliers qui ont entre 65 et 69 ans ne peuvent gagner un revenu supplémentaire dépassant \$960 par année. Il faudrait songer à hausser le total des gains permis. Je sais que nous devons nous assurer qu'une personne est à sa retraite avant qu'elle puisse toucher la pension du Canada, mais il ne faudrait pas non plus oublier qu'un bon nombre de nos citoyens âgés sont dans des situations pénibles, et s'ils tentent d'augmenter leur revenu par un travail à temps partiel qui leur rapporte plus que \$960 par année, nous ne devrions pas les pénaliser en leur enlevant une partie de la pension à laquelle ils ont cotisé.

Je ne lirai pas toutes les lettres que j'ai ici, mais je ferai allusion à l'une ou deux d'entre elles. Voici d'abord la lettre d'un homme à la retraite qui s'est vu dans l'obligation de travailler afin d'augmenter son revenu. Il s'aperçoit maintenant que s'il continue à travailler il perdra certains des avantages accordés en vertu du Régime de pensions du Canada. Selon lui, ceux qui se trouvent dans une situation de ce genre devraient pouvoir recevoir une aide quelconque, et le plafond devrait pouvoir être porté à \$2,000.

Voici une autre lettre écrite par un retraité de 68 ans qui reçoit une petite pension en vertu du Régime de pensions du Canada. Pour satisfaire ses besoins matériels, il a dû trouver un emploi à temps partiel. Maintenant, il se rend compte qu'il perdra une partie de sa pension s'il ne quitte pas son emploi. Je pourrais donner d'autres exemples de cas semblables. Ces personnes ne devraient pas être pénalisées parce qu'elles gagnent un peu d'argent pour payer des dépenses entraînées par la maladie ou d'autres circonstances indépendantes de leur volonté.

● (2040)

En troisième lieu, j'aimerais que le gouvernement baisse à 60 ans l'âge de la retraite aux fins du supplément de revenu garanti, de la sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada, et qu'il commence par baisser immédiatement l'âge d'admissibilité à 64 ans, puis qu'il le baisse chaque année d'un an jusqu'à ce qu'il atteigne 60 ans. D'autres membres de mon parti et moi-même avons déjà demandé au gouvernement de le faire et il devrait prendre immédiatement des mesures à cet égard. Je suis donc d'avis qu'on devrait progressivement baisser l'âge de la retraite à 60 ans.

Si, aux fins du Régime de pensions du Canada, il faut évaluer les gains annuels des personnes âgées de 60 à 65 ans, on devrait songer à fixer une limite plus élevée que le plafond actuel de \$960 par année.

Le communiqué publié le 11 octobre 1973 à l'issue de la conférence des ministres de la santé et du bien-être indiquait que les ministres étaient d'accord sur ce point. Ce communiqué disait en partie, et je cite:

Il a également été convenu, là où le Régime de pensions du Canada est applicable, qu'à compter de 1974, les pensions de retraite seront versées à 65 ans à quiconque a cessé de contribuer au régime, quel que soit son revenu. Ainsi, l'évaluation des ressources des personnes âgées de 65 à 69 ans sera supprimée. Le

### Régime de pensions du Canada (n° 2)

gouvernement du Québec a déjà libéralisé son évaluation des ressources aux termes de son Régime des rentes.

Je recommande instamment au gouvernement de présenter rapidement une mesure législative en ce sens, afin que le Parlement puisse l'adopter à temps pour qu'elle entre en vigueur l'an prochain. Le projet de loi dont nous sommes saisis est en principe satisfaisant, mais il se fait attendre depuis très longtemps, surtout en ce qui a trait à l'indice du coût de la vie.

J'ignore si le gouvernement est disposé à accepter des amendements au bill à l'étape du comité. Malgré mon absence de la Chambre à ce moment-là, je crois savoir qu'on s'est demandé si la chose serait permise à cause de sa répercussion sur la prérogative financière de la Couronne. Néanmoins, j'estime que certains amendements devraient être présentés.

Nous nous trouvons dans une position très difficile compte tenu de la déclaration du ministre selon laquelle ces mesures ont été approuvées par les provinces. Nous convenons qu'il doit y avoir consultation avec ces dernières, mais il semble curieux que lorsque nous sommes saisis d'une mesure, nous entérinions presque automatiquement ce qui a été convenu et approuvé par d'autres paliers de gouvernement de concert avec le gouvernement fédéral. Je crois qu'il y a lieu d'apporter un amendement à cet égard.

Il me semble, toutefois, étant donné que le Régime de pensions du Canada est financé non par des fonds publics, mais par des cotisations de l'employé et de l'employeur, que ce bill doit être modifiable au comité et qu'on devrait songer à augmenter les gains maxima ouvrant droit à pension et à inclure d'autres considérations que mes collègues et moi-même avons mentionnées aujourd'hui. Je reconnais l'importance d'adopter ce bill rapidement et je comprends que toute modification nécessiterait l'approbation des provinces, ce qui en retarderait certainement l'application. Toutefois, selon les commentaires que nous avons entendus et lus ainsi que les rapports produits par la conférence, il semble qu'il ne serait pas difficile d'obtenir l'assentiment des provinces pour certains des points qui ont été soulevés.

En conclusion, je prie donc instamment le gouvernement, soit par un amendement au bill, soit par une nouvelle loi immédiate, de donner suite aux suggestions faites par notre parti et de rendre ainsi le Régime de pensions du Canada plus efficace et mieux adapté aux besoins du peuple canadien.

[Français]

**M. Fernand-E. Leblanc (Laurier):** Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de participer au débat de deuxième lecture sur le bill C-224, une autre des importantes mesures présentées par le parti libéral pour contrer les effets parfois néfastes de l'inflation, surtout si l'on songe aux personnes qui sont moins en mesure de se défendre, soit les pensionnés de ce pays.

Avant de passer au vif du sujet, je crois qu'il serait approprié de parler du discours prononcé par le député de Simcoe-Nord (M. Rynard) cet après-midi. Il mentionnait, comme plusieurs autres députés l'avaient fait avant lui, que le parti libéral est responsable de l'inflation, et qu'au Canada, elle est plus grave que dans tous les autres pays. Or, je lisais justement dans *La Presse* de ce soir un article intitulé «L'inflation mondiale persiste quand le consommateur est roi». Et je cite: